

où les Français faisaient la traite à la baie d'Hudson, les sauvages s'y rendaient en grand nombre et le commerce était plus actif qu'au temps de Joseph LaFrance (1742). Ils se réunissaient, dit-il, douze à quinze mille ensemble, se choisissaient des chefs et partaient de l'intérieur du pays, jusque du lac des Bois, pour faire des échanges au fort Bourbon.

LaPotherie dit avoir vu jusqu'à mille canots auprès du fort Bourbon. On peut se faire une idée des profits énormes que faisaient les Français, auxquels les sauvages venaient apporter leurs plus riches fourrures dans un rayon de quinze cents à deux mille milles tout autour du fort Bourbon. On pourra en juger par ce simple fait: les peaux de renards argentés étaient communes. Presque chaque canot en apportait une ou deux; or les Français ne la payaient que \$1.50 la peau.

Ab uno disce omnes.

Témoignage de Frost—Derniers combats des coureurs de bois auprès de Pontiac.

Frost se trouvait au fort Orignal en 1730. Il demeura aussi quelque temps au fort Churchill. Il rapporte qu'à environ cent milles du fort Orignal, les Français avaient un poste de traite où ils offraient des prix beaucoup plus élevés pour les fourrures que dans les comptoirs de la baie d'Hudson. Pourtant les commerçants du Canada se trouvaient dans des conditions désavantageuses puisqu'ils étaient obligés de transporter leurs marchandises en canot, à travers le continent, tandis que la compagnie les recevait directement des navires qui visitaient la baie, tous les ans. En 1742, les sauvages apportèrent 20,000 peaux de castor au fort Churchill.

Frost estime qu'à cette date, environ cent sauvages de l'intérieur visitaient ce fort et deux cents venaient de la région située au nord de Churchill. Je ne saurais apporter de preuve plus convaincante de la supériorité des trappeurs que ces faits qui se passent de commentaires. La même situation se présentait sur les grands lacs de l'est. La Nouvelle-Angleterre fut obligée d'y maintenir des garnisons nombreuses à grands frais. Les dépenses pour transport, salaire des guides et canotiers, absorbaient une partie notable de la traite. C'est pour cette raison que les marchands de New-York qui trouvaient ces comptoirs trop dispendieux à entretenir, se plaignirent si longtemps de la loi Burnet qui leur enlevaient leurs meilleurs acheteurs. Il ne faut pas s'étonner, en face de ces faits, si les postes français de l'ouest firent preuve d'une résistance si opiniâtre et ne cédèrent qu'après que Lévis eut levé le siège de Québec. C'est alors qu'on vit Pontiac, cet ami si touchant et si fidèle de la France, dans ses jours de malheur, ruiner et détruire plusieurs forts anglais et assiéger Détroit, après le traité de Paris. C'était vraiment un beau spectacle que celui de cet illustre guerrier sauvage,